



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**PLPDMA
2024 - 2028**

**Document prévisionnel
soumis à la consultation publique**

PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de CAP Nord Martinique, le présent document est mis à disposition du public pour consultation. Cette démarche respecte les principes de la Charte de l'environnement (2004), notamment l'article 7, garantissant le droit d'accès à l'information et la participation du public aux décisions ayant un impact sur l'environnement.

Les lois n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 et n° 2023-973 du 23 octobre 2023 imposent une consultation publique pour les projets ayant des implications environnementales, renforcée par le Code de l'environnement aux articles L. 120-1 et suivants. Le présent document comprend les fiches actions du PLPDMA, soumises à consultation publique pour une durée minimale de 21 jours.

Ce dispositif permet aux citoyens de prendre connaissance des actions envisagées et d'exprimer leurs observations sur les initiatives de prévention des déchets prévues pour le territoire.

Sommaire

- Contexte général (Page 4)
- L'Année de référence 2023 (Page 5)
- Les Objectifs du PLPDMA 2024-2028 (Page 5)

- **Introduction** (Page 6)
- **Synthèse des 12 Fiches actions** (Page 7)

AXE 1

- Action A1- Expérimenter et déployer des solutions innovantes, de prévention des déchets (Page 8)
- Action A2 – Réduction du gaspillage alimentaire en milieu scolaire (Page 11)
- Action A3 – Stimuler la reprise de matériels usagés chez les distributeurs soumis à la REP (Page 13)

AXE 2

- Action B4 - Favoriser le réemploi: la vente, la location, l'échange et le prêt d'appareils non utilisés (Page 16)
- Action B5 - Soutenir le Développement d'un Réseau de Réparateurs Agréés (Page 18)

AXE 3

- Action C6 - Développer la Collecte Préservante des Objets Réutilisables en Déchetterie (Page 20)
- Action C7 – Soutenir et favoriser l'implantation d'une ressourcerie sur le territoire de type : Matériauthèque (Page 22)

AXE 4

- Action D8 – Déployer une Stratégie de Communication pour Sensibiliser les Habitants aux Gestes de Prévention (Page 25)
- Action D9 – Sensibiliser et Promouvoir la pratique du compostage (Page 28)

AXE5

- Action E10 – Consolider le service de Broyeur Mobile Mutualisé, de CAP Nord Martinique (Page 30)
- Action E11 – Prévention sur les Événements Culturels et Sportifs (Page 32)
- Action E12 – Développer la démarche d'Exemplarité des services de CAP Nord (Page 35)

Contexte général

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits, en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation.

L'ensemble des actions de prévention intervient alors en amont de la collecte des déchets par la collectivité.

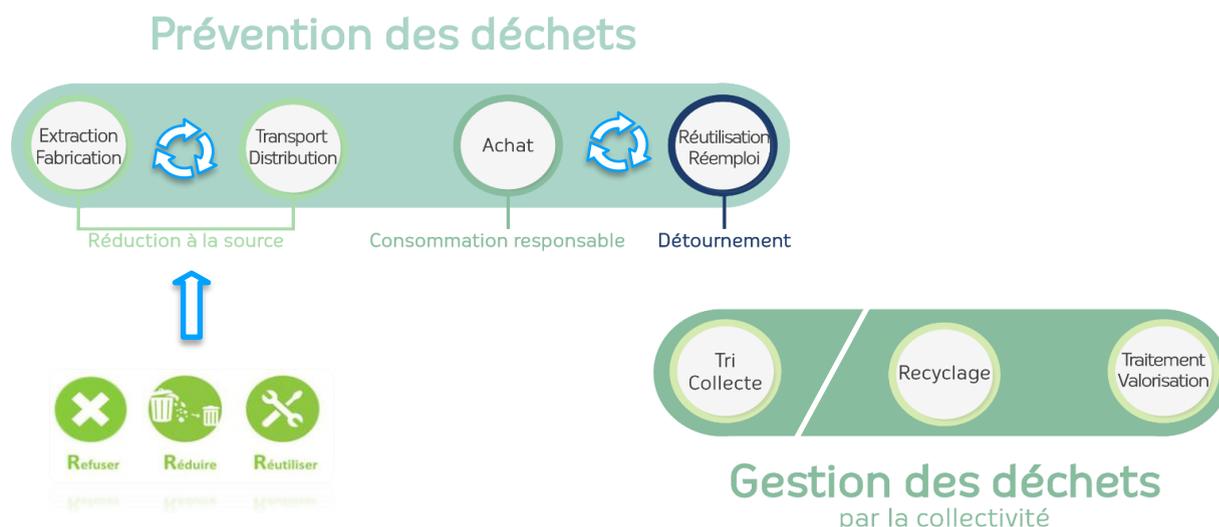


Figure 1: Inspiré du champs d'action prévention de SMICTOM Sud Est 35

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés.

CAP Nord Martinique est engagé depuis 2011 dans la prévention des déchets et a pu formaliser ces actions via un premier Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) mis en œuvre sur le territoire :

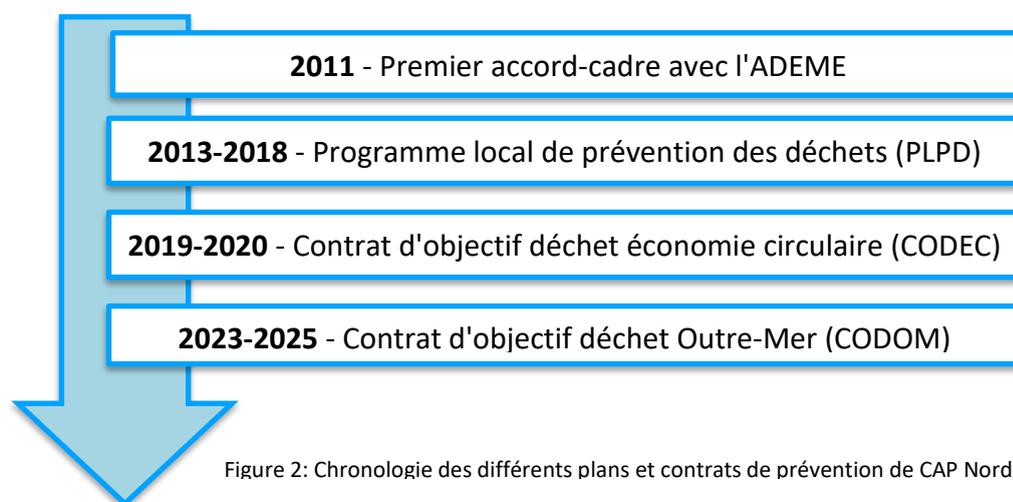


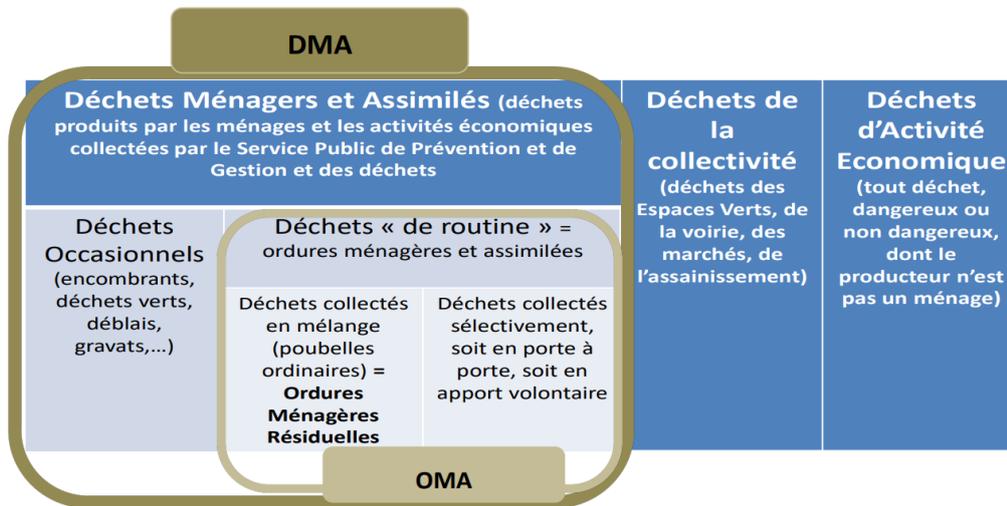
Figure 2: Chronologie des différents plans et contrats de prévention de CAP Nord Martinique

Dans la continuité de ces actions, CAP Nord Martinique s'engage dans la formalisation de son PLPDMA pour la période 2024-2028.

L'Année de référence 2023

Synthèse du Diagnostic :

2023	Tonnage	Kg/hab/ans
Total DMA	48 426,22	503,39
Total OMA	33 748,82	350,80
Total OMr	30 696,45	319,07



DMA : Déchets ménagers et assimilés

- **OMA** : Ordures ménagères et assimilés.
- **Enc** : Encombrants.
- **DV** : Déchets verts.
- **Déch** : Déchetteries.
- **TBK** : Le "Tri-Bô-Kay"

OMA : Ordures ménagères et assimilés

- **OMr** : Ordures ménagères résiduelles.
- **Verre** : Les bornes d'apport volontaire de verre.
- **Emb** : Les bornes d'apport volontaire d'emballage.
- **FFOM** : La collecte de biodéchets.

Gisements :

	1	2	3	4	5	6	7
Catégorie de gisements	OMr	Déch + TBK	DV	Enc	Emb	Verre	FFOM
Tonnages 2023 :	30 696,45	6 953,77	5 042,02	2 681,61	1 764,08	889,85	398,44

Les Objectifs du PLPDMA 2024-2028

Avec 2023 comme année de référence (N-1)

Objectifs PLPDMA 2024-2028	Objectif Tonnage 2028	Objectif kg/hab/an	Tonnage à éliminer	Tonnage à éliminer kg/hab/an
OMr (-5%)	29 161,63	303,12	1 534,82	15,95
DMA (-10%)	43 583,60	453,051	4 842,62	50,34

Introduction

Ce document rassemble l'ensemble des fiches actions élaborées dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de CAP Nord Martinique. Ce plan, qui s'inscrit dans la politique nationale de prévention des déchets, a pour objectif de réduire les déchets à la source, en adoptant des stratégies adaptées aux spécificités locales, pour encourager un usage durable des ressources et minimiser les impacts environnementaux sur le territoire.

Le PLPDMA a été construit à partir d'un diagnostic approfondi, incluant une analyse SWOT, qui a permis de dégager les forces, faiblesses, opportunités et menaces spécifiques de CAP Nord Martinique en matière de prévention des déchets. Cette analyse a révélé des points d'appui importants, comme les programmes de compostage et les campagnes de sensibilisation, mais aussi des faiblesses structurelles, notamment une difficulté d'accès au public cible et la nécessité de renforcer les infrastructures existantes. Les opportunités offertes par les évolutions des politiques publiques, ainsi que les nouvelles filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), représentent des leviers pour favoriser les pratiques de réemploi et de réutilisation. Néanmoins, la persistance de certaines menaces, telles que la complexité des comportements de tri et les exigences réglementaires croissantes, imposent des ajustements pour garantir la pérennité et l'efficacité des actions.

Les actions de ce PLPDMA sont structurées autour de cinq axes stratégiques :

- **A / Éviter la production de déchets dès le départ** : Cet axe vise à établir un cadre d'expérimentation sur le territoire, permettant de tester et d'évaluer des solutions innovantes de réduction des déchets à la source.
- **B / Développer le réemploi** : En favorisant la vente d'occasion, l'échange, la localisation et le prêt, cet axe soutient les pratiques qui allongent la durée de vie des objets et retardent leur fin de vie.
- **C / Développer la réutilisation** : En soutenant la réutilisation des matériaux et objets, cet axe contribue directement à diminuer la production de nouveaux déchets.
- **D / Sensibiliser à la réduction des déchets** : Par des actions de communication et de sensibilisation, cet axe vise à changer les comportements et à intégrer davantage la prévention dans les habitudes quotidiennes des habitants.
- **E / Développer l'exemplarité des acteurs** : En impliquant les collectivités et les entreprises locales, cet axe encourage les initiatives exemplaires, notamment avec l'organisation annuelle d'une Journée de la Prévention des Déchets de CAP Nord Martinique.

Chaque fiche action présente des objectifs précis, des étapes de mise en œuvre détaillées et des indicateurs de suivi et d'impact pour assurer un suivi rigoureux et transparent. Ces actions, conçues en concertation avec les parties prenantes locales et avec le soutien méthodologique des équipes de CAP Nord Martinique, visent à accompagner la Martinique vers une gestion plus responsable des déchets, impliquant tous les acteurs du territoire dans une dynamique de progrès collectif.

AXES
A / ÉVITER LA PRODUCTION DES DÉCHETS DÈS LE DÉPART
B / DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI
C / DÉVELOPPER LA RÉUTILISATION
D / SENSIBILISER A LA RÉDUCTION DES DÉCHETS
E / DÉVELOPPER L'EXEMPLARITÉ DES ACTEURS

Synthèse des 12 Fiches actions

AXES	Actions	DESCRIPTIONS
A / ÉVITER LA PRODUCTION DES DÉCHETS DÈS LE DÉPART	Action A1- Expérimenter et déployer des solutions innovantes, de prévention des déchets	L'action consiste à expérimenter de nouvelles solutions de réduction des déchets et à soutenir des initiatives locales innovantes qui peuvent servir de modèles (<i>foyers témoins, familles zéro déchets...</i>). Est encouragée une démarche d'éco-réflexion systématique en mode projet, soutenue par un accompagnement méthodologique. Chaque initiative sera étudiée pour évaluer son potentiel de déploiement à plus grande échelle et ses possibilités de labellisation (<i>Éco-École, E3D, Établissement Zéro Déchet...</i>).
	Action A2 – Réduction du gaspillage alimentaire en milieu scolaire	Ce projet vise à réduire le gaspillage alimentaire dans les écoles en collaboration avec les cuisines centrales, les caisses des écoles et les établissements scolaires volontaires. À travers une démarche d'éco-réflexion, nous identifions les causes du gaspillage, sensibilisons les acteurs concernés et mettons en place des actions concrètes. Nous expérimenterons ensuite les solutions trouvées en vue de leurs éventuels déploiements à plus grande échelle dans l'ensemble des écoles et établissements scolaire du nord Martinique.
	Action A3 – Stimuler la reprise de matériels usagés chez les distributeurs soumis à la REP	L'action consiste à mettre en place une communication visant à inciter les habitants à ramener les produits soumis à la REP (EEE, DEA, ASL, ABJ, etc.) chez les distributeurs lors de l'achat de nouveaux matériels. Des actions de sensibilisation et d'information ciblées seront développées pour mieux faire connaître les distributeurs soumis à cette réglementation. Un dispositif incitatif pourra également être mis en place en partenariat avec ces distributeurs, en particulier ceux engagés dans la promotion du PLPDMA du Nord Martinique
B / DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI	Action B4 - Favoriser le réemploi : la vente, la location, l'échange et le prêt d'appareils non utilisés	Cette action vise à encourager les pratiques telles que la vente d'occasion, la location, l'échange et le prêt d'appareils électriques et électroniques, afin de prolonger leur durée de vie et ainsi réduire la production de déchets. L'objectif est de ralentir l'apparition des déchets électroniques en optimisant l'utilisation de ces appareils. Le succès de cette initiative repose sur l'identification, le soutien et la promotion d'associations partenaires, qui jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre et l'élargissement de ces programmes de réemploi.
	Action B5 - Soutenir le Développement d'un Réseau de Réparateurs Agréés	Cette action vise à revitaliser et développer le réseau de réparateurs qualifiés sur le territoire nord, en mettant l'accent sur l'intégration de nouveaux réparateurs et la promotion continue des réparateurs déjà certifiés QualiRépar. L'objectif est d'augmenter le nombre de réparateurs agréés et d'améliorer la visibilité du réseau pour favoriser la réparation des produits et réduire les déchets électroniques.
C / DÉVELOPPER LA RÉUTILISATION	Action C6 - Développer la Collecte Préservante des Objets Réutilisables en Déchetterie	L'action consiste à mettre en place des systèmes de "collecte préservante" au sein des déchetteries, afin de récupérer et réorienter les objets encore fonctionnels, tels que des meubles, des appareils électroniques ou des outils, vers leur réutilisation. En complément de cette démarche, une "zone de réemploi" sera implantée dans les déchetteries, offrant un espace dédié où les habitants pourront déposer, récupérer et échanger des objets en bon état. Cette initiative vise à prolonger la durée de vie des produits en favorisant leur réemploi, à réduire le volume de déchets envoyés vers les filières de traitement, et à encourager une consommation plus durable. Elle soutient l'économie circulaire locale en créant des opportunités de solidarité et de partage, tout en contribuant activement à la réduction des déchets. Ce projet participera ainsi à une transition vers des pratiques plus responsables et circulaires, renforçant l'implication communautaire et la coopération entre acteurs locaux.
	Action C7 – Soutenir et favoriser l'implantation d'une ressourcerie sur le territoire de type : Matériauthèque	Impulser et soutenir l'implantation d'une ressourcerie locale, spécialisée dans la récupération, la réparation et la revente de matériaux encore utilisables. Cette structure, de type Matériauthèque, permettra de prolonger la vie des matériaux en offrant aux habitants une alternative concrète à leur élimination, contribuant ainsi à la réduction des déchets générés. Les résultats de l'étude de faisabilité en cours serviront de base pour orienter les décisions et les actions à mener.
D / SENSIBILISER A LA RÉDUCTION DES DÉCHETS	Action D8 – Déployer une Stratégie de Communication pour Sensibiliser les Habitants aux Gestes de Prévention	Élaborer et mettre en œuvre des campagnes de communication pour éduquer les habitants sur les gestes de prévention des déchets. Cette action se déroulera sur 5 ans et visera à toucher diverses cibles à travers des stratégies de communication spécifiques. Le déploiement des stratégies inclura la promotion d'un nouveau catalogue d'outils de communication mis à jour.
	Action D9 – Sensibiliser et Promouvoir la pratique du compostage	Cette action reconduite sur cinq années vise à maintenir les services de demande, de livraison et de formation pour les composteurs auprès des particuliers ainsi que des projets de compostage collectifs. Elle comprend également la collecte continue de données sur la dotation en composteurs et la participation à des événements pour sensibiliser le public au compostage.
E / DÉVELOPPER L' EXEMPLARITÉ DES ACTEURS	Action E10 – Consolider le service de Broyeur Mobile Mutualisé, de CAP Nord Martinique	Cette action poursuivie sur cinq années consiste à continuer à assurer le service de mise à disposition de broyeurs mobiles pour les communes, à définir les zones de stockage des matériaux broyés, à gérer le calendrier de mise à disposition, et, si nécessaire, à augmenter le parc de broyeurs mobiles pour mieux répondre aux besoins.
	Action E11 – Prévention sur les Événements Culturels et Sportifs	Pour réduire les déchets lors des grands événements culturels et sportifs, les organisateurs seront encouragés à mettre en place des démarches de réduction des déchets. Un accent particulier sera porté sur la sensibilisation, l'expérimentation d'offres de consigne, et la mise à disposition de kits de prévention et de tri des déchets sous conditions.
	Action E12 – Développer la démarche d'Exemplarité des services de CAP Nord	CAP Nord Martinique s'engage dans une démarche d'éco-exemplarité axée sur la prévention des déchets. Chaque direction de l'EPCI sera incitée à identifier et à mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire les déchets. 100 % des agents de CAP Nord seront sensibilisés aux gestes éco-responsables, et une journée de la prévention des déchets sera organisée pour renforcer cette démarche. CAP Nord souhaite également encourager ses prestataires et bénéficiaire à adopter des pratiques écoresponsables, en conditionnant certains soutiens à l'adoption d'une éco-exemplarité minimal qu'il conviendra de définir. La dématérialisation des signature et le développement du numérique, sont également à l'ordre du jour.

FICHE ACTION N° 1

Action Pilote

Action A1- Expérimenter et déployer des solutions innovantes, de prévention des déchets

Contexte initial : Le territoire de CAP Nord Martinique fait face à des défis croissants pour gérer et réduire les déchets. En 2023, CAP Nord a enregistré près de 503,39 kg de déchets ménagers (DMA) par an et par habitant, ce qui représente un total de 48 426,22 tonnes de déchets. Malgré les efforts de sensibilisation déployés, les solutions innovantes de prévention restent peu développées et appliquées. En effet, CAP Nord Martinique a réalisé deux expériences innovantes (entreprises témoins et lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire) sans pouvoir essaimer les nouvelles pratiques auprès du plus grand nombre. Chaque année, environ 3 à 5 demandes spontanées de partenariat en lien avec la prévention et la gestion des déchets sont traitées par les services, mais les initiatives sont souvent isolées et manquent de soutien pour s'étendre à plus grande échelle.

Objectifs :

- Accompagner les initiatives locales innovantes du territoire nord.
- Réduire de 20% la production de déchets d'au moins 5 participants.
- Expérimenter et déployer au moins 3 nouvelles solutions de prévention des déchets.
- Obtenir au moins une labellisation découlant des solutions mises en œuvre sur les 5 années.

Année de démarrage : Année 1

Durée de l'action : 5 ans

Potentiel d'évitement : 4 tonnes d'OMr ; 12 tonnes de DMA / 4 ans

Description : L'action consiste à expérimenter de nouvelles solutions de réduction des déchets et à soutenir des initiatives locales innovantes qui peuvent servir de modèles (*foyers témoins, familles zéro déchets...*). Est encouragée une démarche d'éco-réflexion¹ systématique en mode projet, soutenue par un accompagnement méthodologique. Chaque initiative sera étudiée pour évaluer son potentiel de déploiement à plus grande échelle et ses possibilités de labellisation (*Éco-École, E3D, Établissement Zéro Déchet...*).

Pilote : CAP Nord Martinique

Publics Cible : foyers, Entreprises, villes et autres acteurs intéressés.

Partenaires : ADEME, CTM, acteurs de l'ESS, associations ; les éco-organismes ; les Communes

¹ **Eco-réflexion :** peut être décrite comme un processus de réflexion critique qui vise à comprendre et à évaluer les conséquences écologiques de nos décisions.

Dans le contexte de ce document : l'Eco-réflexion fait également référence à « l'éco-ingénierie de projet » qui est une approche qui intègre les principes de l'ingénierie avec ceux de l'écologie pour concevoir et réaliser des projets visant à restaurer et préserver les écosystèmes. Cette discipline se concentre sur la création de solutions durables qui respectent les processus naturels (y compris ceux de la prévention des déchets) tout en répondant aux besoins humains.

Étapes stratégiques de Mise en Œuvre :

Année 1: Réponse aux Demandes Spontanées et Identification des Projets d'Expérimentation

- Répondre aux Demandes de Partenariat : Traiter et évaluer les demandes spontanées de partenariat liées à la prévention des déchets, en identifiant les initiatives présentant un fort potentiel de déploiement.
- Identification des Projets Pilotes: Sélectionner les projets parmi les demandes reçues qui pourraient bénéficier de l'accompagnement de CAP Nord et avoir un impact significatif sur la réduction des déchets.
- Préparation à la Co-construction: Contacter les partenaires pour explorer la co-construction des solutions de prévention à expérimenter, afin de s'assurer que les besoins de chacun sont pris en compte.

Année 2 : Préparation et Lancement des Expérimentations

- Diversification des Projets : Avec les partenaires, constituer des groupes projets comprenant des entreprises, foyers témoins et collectivités pour représenter divers contextes d'expérimentation.
- Co-construction des Solutions : Collaborer avec les partenaires au sein des groupes projets pour développer des solutions de prévention des déchets adaptées à leurs spécificités, en synergie avec les équipes de CAP Nord.
- Développement des Supports d'Accompagnement : Préparer des outils et supports méthodologiques pour guider les participants dans leur démarche d'éco-réflexion, facilitant ainsi leur engagement.
- Sensibilisation à la Labellisation : Encourager les participants à envisager la labellisation de leurs initiatives sans obligation, en leur présentant les bénéfices et les critères associés.

Année 3 : Expérimentation et Suivi

- Lancement des Projets d'Expérimentation : Déployer les solutions de prévention des déchets élaborées en collaboration avec les partenaires, tout en fournissant un accompagnement technique et méthodologique.
- Suivi et Évaluation des Résultats : Mettre en place un suivi régulier pour mesurer l'efficacité des expérimentations à l'aide d'indicateurs de performance (réduction des volumes de déchets, taux de réutilisation) et ajuster les actions en fonction des retours d'expérience.
- Documentation des Pratiques Réussies : Collecter les retours d'expérience pour documenter les meilleures pratiques et enrichir les projets futurs de déploiement.

Année 4 : Promotion des Projets et Incitation à la Labellisation

- Incitation à la Labellisation : Encourager les participants ayant mis en œuvre des solutions efficaces à entamer un processus de labellisation, sans imposer d'obligation, afin de valoriser leurs pratiques exemplaires.
- Communication des Succès : Promouvoir les réussites et témoignages des projets pilotes via des campagnes de communication, des études de cas et des événements, afin de sensibiliser d'autres acteurs du territoire.
- Préparation à l'Extension : Planifier le déploiement des pratiques expérimentées en définissant les modalités d'extension à d'autres acteurs sur le territoire.

Année 5 : Déploiement à Grande Échelle et Évaluation Finale

- Extension des Pratiques : Lancer le déploiement et étendre les solutions éprouvées à un plus large éventail d'acteurs, tout en maintenant un accompagnement pour garantir une intégration réussie.
- Évaluation Finale et Bilan : Effectuer une évaluation globale du programme, mesurant l'impact sur la réduction des déchets et la satisfaction des participants, tout en documentant les apprentissages pour favoriser de futures initiatives.
- Diffusion des Résultats : Partager les résultats et les leçons apprises pour encourager la pérennisation des pratiques et inspirer d'autres initiatives sur le territoire.

Indicateurs de suivis :

- Nombre de participants adoptant avec succès les solutions de réduction des déchets.

Indicateurs d'impact : Quantité de DMA / OMr évité / année

Plan de Communication :

- Année 2 : Lancement de l'Appel à projets Lancer le projet avec une campagne de sensibilisation et d'information pour recruter et préparer les participants, notamment via des événements d'information.
- Années 3 : Communiquer régulièrement sur les progrès et les résultats des expérimentations, et promouvoir les options de labellisation auprès des participants.
- Année 4 : Mettre en avant les solutions et les succès obtenus à travers des campagnes publicitaires et des événements témoignages. Utiliser les retours d'expériences pour renforcer les messages de sensibilisation.
- Année 5 : Valorisation des expériences et Présentation des résultats

Remarques : En matière de stratégie de communication, penser à garder des traces de toutes les étapes de la démarche (photos, vidéo, prise de vue) afin de valoriser au mieux tout le phasage et les processus.

FICHE ACTION N° 2

Action Reconduit

Action A2 – Réduction du gaspillage alimentaire en milieu scolaire

Contexte initial : CAP Nord Martinique réalise la collecte des biodéchets auprès des établissements scolaires par la mise à disposition de bac de collecte bio (bac marron). Une première expérimentation « AGISSONS AUTREMENT GASPILLONS MOINS » s'est déroulée, lors du précédent programme, auprès de 10 établissements scolaires (cf. Bilan 2AGM). Il est inscrit dans le schéma de mutualisation 2022-2026 (fiche mutualisation n°4) un accompagnement des cuisines centrales dans la réalisation d'un diagnostic en vue de la mise en place d'un plan anti-gaspillage alimentaire.

Objectifs :

- Analyser les pratiques de prévention des déchets sur 5 établissements par ans du 1er ou du 2nd degré.
- Élaborer un plan d'action duplicable pour réduire le gaspillage alimentaire dans ces établissements.
- Expérimenter des solutions pour réduire de 10 % la quantité de biodéchets produits dans ces 5 structures.

Année de démarrage : Année 1

Durée de l'action : 5 ans

Potentiel d'évitement : 20 tonnes d'OMr / 5 ans

Description : Ce projet ambitionne de réduire durablement le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires du territoire Nord Martinique. En s'appuyant sur une démarche d'éco-réflexion, il mobilise les caisses des écoles, les cuisines centrales et les établissements scolaires volontaires pour identifier les sources de gaspillage et sensibiliser les parties prenantes. À partir des diagnostics réalisés, des plans d'actions seront élaborés et testés sur cinq établissements par an, avec pour objectif une réduction mesurable de 10 % des biodéchets produits. Les solutions éprouvées lors de ces expérimentations seront évaluées en vue de leur déploiement à plus grande échelle dans l'ensemble des écoles du territoire. Ce projet s'inscrit dans la dynamique du schéma de mutualisation 2022-2026 de CAP Nord (fiche mutualisation n°4, cc 10 2022/205), renforçant la collaboration entre les acteurs locaux pour une gestion plus responsable des ressources alimentaires.

Pilote : CAP Nord Martinique

Publics Cible : les Caisses des écoles, cuisines centrales, référents restaurations scolaires, Établissements scolaires

Partenaires : DAAF (EGALIM), ADEME et les Associations, les villes, , la CTM, CAP Nord Martinique : *Service Animation économique et attractivité du territoire, mutualisation,*

Étapes stratégiques de Mise en Œuvre :

Année 1 : Constitution des Équipes Projet :

- Identifier et réunir les acteurs clés : Rassembler les acteurs clés (personnel de cantine, responsables d'établissements, représentants des élèves, caisses des écoles, experts en gestion des déchets alimentaires) pour encourager la formation d'équipes pluridisciplinaires de réflexion, pilotées par les caisses des écoles.

Année 2 : Diagnostic et Planification

- AMO : Élaboration du cahier des charges, lancement de la consultation, début de l'AMO
- Évaluation Initiale : Encourager l'organisation d'ateliers d'éco-ingénierie de réflexion sur tout le territoire pour identifier les principales sources de gaspillage alimentaire et sélectionner les établissements volontaires pour la future expérimentation.
Programme d'action : Élaborer, avec les établissements volontaires sélectionnés, un programme d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire, adapté aux besoins spécifiques de chaque établissement.

Années 2 à 3 : Expérimentation, Suivi et Communication

- Expérimentation des Solutions : Tester les solutions identifiées dans les ateliers d'éco-ingénierie dans un cadre expérimental. Établissez des indicateurs de performance pour évaluer l'impact de ces solutions.
- Suivi et Évaluation : Analyser les résultats des expérimentations à travers des audits de déchets, des enquêtes et des retours d'expérience. Ajuster les solutions en fonction des performances enregistrées et des retours des établissements pilotes.
- Communication et Sensibilisation : Mettre en œuvre des événements de sensibilisation réguliers pour engager les élèves, le personnel et la communauté éducative. Communiquer les progrès réalisés et partager les bonnes pratiques identifiées au cours des expérimentations.

Années 4 à 5 : Ajustement, Généralisation et Pérennisation

- Ajustement des Solutions : Optimiser les solutions en fonction des résultats obtenus et des retours d'expérience. Identifier les solutions les plus efficaces et les adaptateurs pour répondre aux besoins de l'ensemble des établissements.
- Généralisation et Pérennisation : Développer un plan pour généraliser les pratiques réussies à l'ensemble des établissements scolaires du nord de la Martinique. Intégrer ces pratiques dans les politiques locales de gestion des déchets alimentaires et assurer leur durabilité au-delà du projet. Conforter l'existence des équipes pluridisciplinaires de réflexion sur le gaspillage alimentaire en instituant au moins une rencontre annuelle après le projet.

Indicateurs de suivis :

- Réduction significative du gaspillage alimentaire dans les établissements pilotes.
- Engagement actif des équipes projet et des établissements scolaires volontaires.
- Extension des bonnes pratiques de gestion des aliments à un plus grand nombre d'établissements scolaires.

Indicateurs d'impact : Quantité de DMA / OMr évité / année

Plan de Communication et d'Engagement

- Année 1 : Lancement du projet avec des campagnes de sensibilisation auprès des établissements participants.
- Années 2 à 3 : Communication continue sur les progrès et résultats des expérimentations.
- Années 4 à 5 : Bilan des actions, ajustement des solutions, et partage des bonnes pratiques pour assurer une adoption à plus grande échelle.

FICHE ACTION N° 3

Action A3 – Stimuler la reprise de matériels usagés chez les distributeurs soumis à la REP

Contexte initial : La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) implique que les acteurs économiques sont responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur éco-conception jusqu'à leur fin de vie.

Les distributeurs de certains produits soumis à la REP doivent reprendre sans frais les produits usagés dont les consommateurs se défont. Il existe 2 types de reprises : la reprise « 1 pour 1 », concernant l'achat d'un produit équivalent par le consommateur, et la reprise sans obligation d'achat. En 2023, la collecte des encombrants représente 2681,61 tonnes de déchets auxquelles s'ajoutent 5 624 tonnes de déchets réceptionnés par les déchetteries. C'est autant de produits éco-taxés qui n'ont pu bénéficier du dispositif REP alors qu'il en existe 20 filières REP en Martinique.

De plus, pour alléger la pression sur les déchetteries, il devient nécessaire de rediriger une partie de ces flux vers des points de collecte dédiés, facilitant ainsi la gestion des encombrants et renforçant le rôle des filières REP dans la valorisation des déchets.

Objectifs :

- 960 reprises par an,
- Mettre en œuvre un plan de communication pour promouvoir la reprise des filières REP,
- Obtenir une remontée régulière des chiffres de reprise.

Année de démarrage : Année 2

Durée de l'action : 4 ans

Potentiel d'évitement : 7,68 tonnes d'OMR et 57.60 tonnes de DMA / 4 ans

Description : L'action consiste à mettre en place une communication visant à inciter les habitants à ramener les produits soumis à la REP (EEE, DEA, ASL, ABJ, Th, etc.) chez les distributeurs lors de l'achat de nouveaux matériels. Des actions de sensibilisation et d'information ciblées seront développées pour mieux faire connaître les distributeurs soumis à cette réglementation. Un dispositif incitatif pourra également être mis en place en partenariat avec ces distributeurs, en particulier ceux engagés dans la promotion du PLPDMA du Nord Martinique.

Pilote : CAP Nord Martinique

Publics Cibles : les ménages

Partenaires : L'ADEME, Les distributeurs, Les éco-organismes, CTM, associations

Étapes stratégiques de Mise en Œuvre :

Année 2 : Préparation et Mise en Place

- Constitution du groupe de travail : Rassembler les acteurs pertinents pour la mise en place de l'action, y compris les distributeurs, les éco-organismes, les associations et les représentants des consommateurs.
- Identification des distributeurs partenaires : Recenser les distributeurs disposant déjà d'un système de reprise soumis à la REP et ceux susceptibles de participer à l'action.
- Évaluation des programmes de reprise existants : Avant le lancement de la communication, encourager l'évaluation et l'amélioration des programmes de reprise actuels des distributeurs pour s'assurer que les procédures de récupération des appareils usagés, la gestion logistique (stockage temporaire, transport) et la collaboration avec les éco-organismes et centres de recyclage sont efficaces.
- Élaboration du plan de communication : Concevoir un plan de communication visant à informer les ménages sur les possibilités de reprise chez les distributeurs, incluant la création de supports adaptés (affiches, brochures, contenu en ligne).

Année 3 : Lancement du Plan de Communication et Actions de Sensibilisation

- Mise en œuvre du plan de communication : Déployer les actions de communication prévues, telles que des campagnes locales, des affichages en magasin, des publicités dans les médias locaux et des actions sur les réseaux sociaux pour toucher un large public.
- Mise en place de dispositifs incitatifs : En partenariat avec les distributeurs, instaurer des mesures incitatives (par exemple, bons de réduction, programmes de fidélité) pour encourager les consommateurs à rapporter leurs appareils usagés.
- Formation du personnel des distributeurs : Former le personnel des points de vente pour qu'il puisse informer et accompagner les clients dans la démarche de reprise des matériels usagés.

Année 4 : Suivi, Évaluation et Optimisation

- Suivi des résultats : Collecter et analyser les données sur le nombre d'appareils usagés rapportés, l'engagement des consommateurs et l'efficacité des actions de communication.
- Évaluation intermédiaire : Évaluer les progrès par rapport aux objectifs fixés, identifier les succès et les obstacles rencontrés.
- Optimisation du programme : Sur la base des retours d'expérience, encourager et inciter les distributeurs à améliorer leurs processus de collecte, de communication, de stockage et de gestion des flux logistiques, tout en restant strictement dans le cadre de l'incitation.

Année 5 : Pérennisation et Évaluation Finale

- Évaluation globale du programme : Réaliser une analyse complète des résultats obtenus, en mesurant l'impact sur la collecte des matériels usagés, la satisfaction des consommateurs et la réduction de la pression sur les déchetteries.
- Pérennisation des actions : Établir des partenariats durables avec les distributeurs, intégrer les systèmes de reprise dans les pratiques courantes et continuer les efforts de sensibilisation pour maintenir l'engagement des ménages.
- Extension du programme : Envisager l'élargissement du programme à d'autres distributeurs et à d'autres types de produits soumis à la REP.

Indicateurs de suivi :

- Quantité de matériels usagés collectés : Mesurer l'augmentation des volumes soumis à la REP collectés chez les distributeurs partenaires.
- Nombre de distributeurs participants : Suivre l'évolution du nombre de distributeurs engagés dans le programme de reprise.
- Réduction de la pression sur les déchetteries : Évaluer la diminution des flux soumis à la REP arrivant en déchetteries.

Indicateurs d'impact :

- Quantité de DMA / OMR évitée par an : Calculer le tonnage de déchets ménagers et d'ordures ménagères résiduelles évité grâce à l'action.

Plan de Communication et Engagement :

- Année 2 : Préparation des supports de communication et formation des distributeurs participants.
- Année 3 : Lancement du plan de communication avec des campagnes locales et en ligne pour promouvoir la reprise chez les distributeurs.
- Année 4 : Communication sur les résultats intermédiaires, partage des réussites.
- Année 5 : Bilan final du programme, communication des résultats aux parties prenantes et au public, et valorisation des impacts positifs de l'action.

FICHE ACTION N° 4

Action B4 - Favoriser le réemploi : la vente, la location, l'échange et le prêt d'appareils non utilisés

Contexte initial : La réglementation française encourage activement le réemploi afin de réduire la quantité de déchets produits, conformément aux directives européennes et à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC). Cette législation vise à prolonger la durée de vie des produits par des pratiques telles que la vente, la location, l'échange et le prêt d'appareils. Sur le territoire de CAP Nord Martinique, des solutions existent déjà, notamment la ressourcerie d'Acise Insertion Environnement, mais notre diagnostic montre que les autres initiatives restent globalement méconnues du grand public. L'ADEME a développé une carte du réemploi, qui pourrait être davantage exploitée pour renforcer l'accès aux solutions de réemploi locales, afin de valoriser ces initiatives et en faciliter l'accessibilité.

Objectifs :

- **Objectifs d'impacts :** Réduire les DMA de 46.08 tonnes
- **Objectifs opérationnels :** Donner une seconde vie à au moins 3840 appareils électriques ou électroniques

Année de démarrage : Année 2

Durée de l'action : 4 ans

Potentiel d'évitement : 6.14 tonnes d'OMr et 46.08 tonnes de DMA / 4ans

Description : Cette action vise à encourager les pratiques telles que la vente d'occasion, la location, l'échange et le prêt d'appareils électriques et électroniques, afin de prolonger leur durée de vie et ainsi réduire la production de déchets. L'objectif est de ralentir l'apparition des déchets électroniques en optimisant l'utilisation de ces appareils. Le succès de cette initiative repose sur l'identification, le soutien et la promotion d'associations partenaires, qui jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre et l'élargissement de ces programmes de réemploi.

Pilote : CAP Nord Martinique (et/ou) un autre acteur partenaire,

Publics Cible : Les ménages, les consommateurs, les distributeurs

Partenaires : L'ADEME, les Associations et les entreprises de l'ESS

Étapes stratégiques de Mise en Œuvre :

Année 2 : Trouver et Établir des Partenariats

- Identification des Associations Partenaires : Rechercher et identifier des associations, des organisations locales, et des groupes communautaires qui partagent les objectifs de prolonger la durée de vie des produits. Prioriser les organisations ayant une expérience en gestion des déchets, en économie circulaire, ou en initiatives de réemploi.

- **Établissement des Partenariats** : Contacter ces associations pour discuter des opportunités de collaboration. Établir des accords formels pour les intégrer dans les initiatives de vente d'occasion, de localisation, d'échange et de prêt.
- **Appel à Projet** : Lancer un appel à projet pour identifier des partenaires supplémentaires ou des initiatives innovantes dans le domaine du réemploi si besoin.

Année 3 : Promouvoir les Initiatives et Augmenter la Visibilité

- **Soutien aux Associations Partenaires** : Fournir un soutien aux associations partenaires pour qu'elles puissent lancer et gérer efficacement les programmes de vente d'occasion, de location, d'échange, et de prêt. Offrir des formations, des ressources et des outils pour aider les associations à mettre en œuvre les initiatives. Diffuser et mettre à jour la carte du réemploi, de l'ADEME, relatif au territoire de Cap-Nord.
- **Campagnes de Communication** : Collaborer avec les associations pour lancer des campagnes de communication visant à promouvoir les initiatives auprès du public. Utiliser des canaux tels que les médias sociaux, les affichages locaux et les événements communautaires pour accroître la visibilité des programmes.
- **Partage des Meilleures Pratiques** : Créer des études de cas et des témoignages sur les succès des programmes et les expériences des associations partenaires. Diffusez ces informations pour encourager d'autres organisations à rejoindre les initiatives.

Année 4 : Évaluation et Ajustements

- **Évaluation des Partenariats** : Évaluer l'efficacité des partenariats en mesurant l'impact des initiatives, la satisfaction des partenaires et la participation du public. Identifier les succès et les défis rencontrés.
- **Ajustement des Programmes** : Apporter des ajustements aux programmes et aux partenariats en fonction des évaluations. Optimiser les processus et les collaborations pour améliorer les résultats.

Année 5 : Pérennisation et Expansion

- **Pérennisation des Partenariats** : Mettre en place des stratégies pour maintenir les partenariats à long terme, incluant des financements continus, des soutiens renforcés, et des collaborations étendues.
- **Expansion des Initiatives** : Continuer à promouvoir les initiatives et à attirer de nouveaux partenaires pour maximiser l'impact.

Indicateurs de suivis :

- Nombre de structures impliquées.
- Nombre d'appareils électriques et électroniques vendu, loués, ou échangé.
- Nombre de personnes sensibilisées.

Indicateurs d'impact : Quantité de DMA évité / année

Plan de Communication et Engagement :

- Année 2 : Communication sur notre recherche de partenariat.
- Année 3 : Communication sur les solutions apportées par nos partenaires.
- Année 4 : Intensification des campagnes de communication et partage des meilleures pratiques.
- Année 5 : Présentation des résultats d'évaluation et ajustements des programmes.

FICHE ACTION N° 5

Action B5 - Soutenir le Développement d'un Réseau de Réparateurs Agréés

Contexte initial : L'ADEME soutient l'implantation du réseau de réparateurs "QualiRépar" en Martinique. Ce label permet aux consommateurs de trouver facilement des réparateurs compétents grâce à un annuaire en ligne qui recense les professionnels labellisés. Cependant, sur le territoire de Cap Nord, malgré la disponibilité de ces services, la sensibilisation du grand public et l'utilisation de cet annuaire restent limitées. Le manque de réparateurs agréés freine l'adoption de la réparation comme alternative à l'achat de nouveaux appareils, réduisant l'impact potentiel de cette initiative sur la diminution des déchets et le développement d'une consommation durable.

Objectif :

Faciliter la réparation d'au moins 960 appareils électriques et électroniques par an,
Intégrer au moins 1 nouveau réparateur par an dans le réseau.

Année de démarrage : Année 2

Durée de l'action : 4 ans

Potentiel d'évitement : 7.68 tonnes d'OMr et 57.60 tonnes de DMA / 4ans

Description : Cette action vise à revitaliser et développer le réseau de réparateurs qualifiés sur le territoire nord, en mettant l'accent sur l'intégration de nouveaux réparateurs et la promotion continue des réparateurs déjà certifiés QualiRépar. L'objectif est d'augmenter le nombre de réparateurs agréés et d'améliorer la visibilité du réseau pour favoriser la réparation des produits et réduire les déchets électroniques.

Pilote : CAP Nord Martinique (et/ou) un autre acteur partenaire,

Publics Cible : Les ménages, les consommateurs, les distributeurs

Partenaires : L'ADEME, Les associations et entreprises (du réemploi) , Le label CaliRépar, CMA et les Chambres consulaires, les éco-organismes .

Étapes stratégiques de Mise en Œuvre :

Année 2 : Analyse et Identification

- **Évaluation du Réseau Actuel :** Analyser le réseau existant de réparateurs et le label QualiRépar pour identifier les points forts et les opportunités d'amélioration.
- **Identification de Nouveaux Acteurs :** Rechercher et identifier des réparateurs potentiels sur le territoire nord, intéressés à rejoindre le réseau. Évaluer leurs compétences et leur adéquation avec les critères du label.
- **Préparation à la Certification :** Informer les réparateurs potentiels des opportunités de certification et des critères requis.

Année 3 : Formation, Certification et Promotion

- Formation : Encourager et stimuler la mise en place des formations, dédiée aux nouveaux réparateurs pour qu'ils répondent aux critères du label QualiRépar.
- Certification des Nouveaux Réparateurs : Certifier les réparateurs qui complètent la formation avec succès et les intègrent dans le réseau.
- Campagne de Promotion Continue : Lancer des campagnes de communication pour promouvoir les réparateurs certifiés QualiRépar et leur expertise. Utiliser des supports variés comme les médias sociaux, les publicités locales et les événements communautaires pour accroître leur visibilité.
- Mise en Avant des Réparateurs Certifiés : Créer et mettre à jour des profils détaillés des réparateurs certifiés sur le site web du label et dans les supports de communication.

Année 4 : Renforcement et Expansion

- Suivi des Performances : Mettre en place un système de suivi pour évaluer les performances des réparateurs certifiés et recueillir des retours d'expérience des clients.
- Optimisation des Services : Ajuster les programmes de formation et les critères de certification en fonction des retours et des besoins identifiés. Offrir des ressources supplémentaires pour améliorer les services.
- Expansion du Réseau : Continuer à recruter et certifier de nouveaux réparateurs pour étendre le réseau sur le territoire nord. Intensifier les efforts de promotion pour inclure les nouveaux membres.

Année 5 : Poursuite de la Promotion et Pérennisation

- Continuité de la Promotion : Poursuivre les campagnes de promotion pour maintenir la visibilité des réparateurs certifiés et du label QualiRépar.
- Évaluation et Réajustement : Évaluer les résultats des actions réalisées, identifier les succès et les points à améliorer. Réajuster les stratégies de communication et de certification en fonction des besoins.
- Soutien aux Réparateurs : Continuer à fournir du soutien et des ressources aux réparateurs certifiés pour garantir la qualité et l'efficacité des services.
- Évaluation Finale : Réaliser une évaluation globale du projet pour mesurer l'impact du développement du réseau et des initiatives de promotion.

Indicateurs de suivis :

- Augmentation du nombre total de réparateurs certifiés QualiRépar.
- Croissance du volume de réparations effectuées dans le réseau par rapport aux remplacements de produits.
- Visibilité accumulée du label QualiRépar et des réparateurs certifiés.

Indicateurs d'impact : Quantité de DMA / OMr évité / année

Plan de Communication et Engagement :

- Année 2 : Annonce des initiatives pour identifier et préparer les nouveaux réparateurs pour la certification.
- Année 3 : Promotion des premiers réparateurs certifiés et lancement des campagnes de sensibilisation.
- Année 4 : Poursuite de la promotion des réparateurs certifiés, intégration de nouveaux membres et communication sur les améliorations proposées.
- Année 5 : Présentation des résultats globaux et des plans pour l'expansion et la pérennisation future du réseau et du label.
-

FICHE ACTION N° 6

Action C6 - Développer la Collecte Préservante des Objets Réutilisables

Contexte initial : Actuellement, CAP Nord Martinique gère quatre déchetteries, mais aucune n'est équipée pour la collecte préservante d'objets réutilisables. Par conséquent, des objets encore fonctionnels ou réemployables sont envoyés directement vers les filières de traitement des déchets, sans possibilité d'être récupérés, réparés ou réutilisés. Ce manque de dispositifs empêche d'allonger la durée de vie des produits par le réemploi ou la réutilisation. De nombreux objets, tels que du mobilier, des appareils électroniques ou des outils, finissent ainsi dans le flux de déchets ménagers, manquant une opportunité pour réduire les déchets et soutenir l'économie circulaire locale.

Objectif :

- Mettre en place 1 système de collecte préservante dans au moins une des déchetteries du nord.
- Collecter et réorienter au moins 4800 objets réutilisables par an.

Année de démarrage : Année 2

Durée de l'action : 4 ans

Potentiel d'évitement : 172.80 tonnes de DMA / 4 ans

Description : L'action consiste à mettre en place des systèmes de "collecte préservante" au sein des déchetteries, afin de récupérer et réorienter les objets encore fonctionnels, tels que des meubles, des appareils électroniques ou des outils, vers leur réutilisation. En complément de cette démarche, une "zone de réemploi" sera implantée dans les déchetteries, offrant un espace dédié où les habitants pourront déposer, récupérer et échanger des objets en bon état. Cette initiative vise à prolonger la durée de vie des produits en favorisant leur réemploi, à réduire le volume de déchets envoyés vers les filières de traitement, et à encourager une consommation plus durable. Elle soutient l'économie circulaire locale en créant des opportunités de solidarité et de partage, tout en contribuant activement à la réduction des déchets. Ce projet participera ainsi à une transition vers des pratiques plus responsables et circulaires, renforçant l'implication communautaire et la coopération entre acteurs locaux.

Pilote : CAP Nord Martinique (et/ou) le SMTVD

Publics Cible : Les 4 déchetteries du Nord

Partenaires : L'ADEME, Les associations et entreprises (du réemploi), le SMTVD, les éco-organismes.

Étapes stratégiques de Mise en Œuvre :

Année 2-3 : Planification et Préparation

- **Étude de Faisabilité** : Réaliser une étude de faisabilité pour identifier les types d'objets réutilisables les plus courants et les besoins en infrastructure pour leur collecte sélective.
- **Conception du Système de Collecte** : Développer un plan détaillé pour la mise en place de systèmes de collecte préservante en déchetterie, incluant la signalisation, les zones de dépôt, et les processus de tri.
- **Partenariats** : Établir des partenariats avec des associations locales, des entreprises de réutilisation, et des réseaux de recyclage pour garantir une gestion efficace des objets collectés.
- **Appel à Projet** : Lancer un appel à projet pour identifier des partenaires supplémentaires si besoin.

Année 4 : Mise en Œuvre Pilote

- **Installation des Infrastructures** : Installer les infrastructures nécessaires pour la collecte préservante des objets réutilisables dans une déchetterie pilote.
- **Formation du Personnel** : Former le personnel de la déchetterie pilote à la gestion des objets réutilisables, incluant le tri, le stockage, et la collaboration avec les partenaires de réutilisation.
- **Sensibilisation du Public** : Lancer des campagnes de sensibilisation pour informer les usagers de la déchetterie pilote sur le nouveau système de collecte sélective et les encourager à déposer des objets réutilisables.

Années 5 : Suivi et Extension

- **Suivi des Collectes** : Mettre en place un système de suivi pour évaluer le volume et la qualité des objets collectés, ainsi que leur réutilisation effective.
- **Évaluation des Résultats** : Analyser les données collectées pour mesurer l'impact des initiatives et identifier les points forts et les domaines à améliorer.
- **Renforcement des Partenariats** : Consolider les partenariats avec les associations et les entreprises de réutilisation pour garantir une gestion continue et efficace des objets collectés.
- **Déploiement dans d'Autres Déchetteries** : Étendre le système de collecte sélective des objets réutilisables aux trois autres déchetteries du Nord en utilisant les enseignements tirés du projet pilote.

Indicateurs de suivis :

- Augmentation du volume d'objets réutilisables collectés en déchetterie.
- Réduction du volume de déchets envoyés à l'élimination.
- Nombre de déchetteries participant au programme de collecte sélective.

Indicateurs d'impact : Quantité de DMA / OMr évité / année

Plan de Communication et Engagement :

- Année 3: Annonce du lancement du projet et des objectifs de la collecte sélective.
- Année 4 : Sensibilisation des usagers de la déchetterie pilote sur le fonctionnement et les bénéfices de la collecte sélective.
- Années 5 : Partage des résultats des initiatives et communication sur l'extension du programme aux autres déchetteries

FICHE ACTION N° 7

Action C7 – Soutenir et favoriser l’implantation d’une ressourcerie sur le territoire de type: Matériauthèque

Contexte initial : En 2023, les encombrants représentent une quantité de 2 681,61 tonnes, souvent envoyées directement vers les filières de traitement sans possibilité de réemploi. De plus, de nombreux objets issus du secteur du BTP ainsi que des déchets sauvages échappent à toute forme de réutilisation. L’implantation d’une ressourcerie locale de type Matériauthèque, spécialisée dans la récupération, la réparation et la revente de ces matériaux et objets, offrirait une alternative concrète à leur élimination. Cette initiative permettrait de prolonger la durée de vie des objets, de réduire la quantité de déchets envoyés aux filières de traitement et de soutenir l’économie circulaire. Elle impliquerait également les entreprises, le secteur du BTP et les particuliers. Une étude de faisabilité est actuellement en cours et orientera les actions à mettre en œuvre pour l’implantation de cette ressourcerie.

Objectif : Réemployer au moins 268.80 tonnes de matériaux initialement destinés au rebut.

Année de démarrage : Année 2

Durée de l’action : 4 ans

Potentiel d’évitement : 268.80 tonnes de DMA / 4ans

Description : Impulser et soutenir l’implantation d’une ressourcerie locale, spécialisée dans la récupération, la réparation et la revente de matériaux encore utilisables. Cette structure, de type Matériauthèque, permettra de prolonger la vie des matériaux en offrant aux habitants une alternative concrète à leur élimination, contribuant ainsi à la réduction des déchets générés. Les résultats de l’étude de faisabilité en cours serviront de base pour orienter les décisions et les actions à mener.

Pilote : CAP Nord Martinique (et/ou) un autre acteur partenaire,

Publics Cible : Les entreprises, les ménages, les distributeurs, les collectivités.

Partenaires : L’ADEME, les associations et entreprises (du réemploi et de l’ESS), la CMA

Étapes stratégiques de Mise en Œuvre :

Année 2 : Etude d’opportunité et de faisabilité

Année 3 : Préparation et Planification

Analyse des Résultats de l’Étude de Faisabilité :

- Intégration des Conclusions : Examiner attentivement les résultats de l’étude de faisabilité pour identifier les opportunités et les défis liés à l’implantation de la Matériauthèque.
- Définition des Orientations : Sur la base de l’étude, définir les orientations stratégiques et les priorités pour la mise en place de la ressourcerie.

Appel à Projet :

- Lancement de l'Appel à Projet : Rédiger et publier un appel à projet en s'appuyant sur les conclusions de l'étude pour identifier les porteurs de projet intéressés par l'ouverture d'une Matériauthèque sur le territoire.
- Sélection des Projets : Évaluer les candidatures en tenant compte des critères définis par l'étude de faisabilité, en plus des critères environnementaux, économiques, et sociaux.

Partenariats et Soutien :

- Établissement des Partenariats : Identifier et mobiliser des partenaires locaux (associations, collectivités, entreprises) pour soutenir l'implantation de la ressourcerie.
- Recherche de Financement : Accompagner le porteur de projet dans la recherche de financements et subventions nécessaires à l'ouverture de la structure, en s'appuyant sur les recommandations de l'étude.

Choix du Site :

- Identification du Site : Sur la base des recommandations de l'étude de faisabilité, identifier un site approprié pour l'implantation de la Matériauthèque, en tenant compte des critères d'accessibilité et de proximité avec les habitants.

Année 4 : Mise en Œuvre et Lancement

Aménagement et Installation :

- Aménagement du Site : Rénover et aménager le local choisi conformément aux besoins identifiés dans l'étude de faisabilité et aux exigences spécifiques de la ressourcerie (espaces de stockage, ateliers de réparation, zone de vente).
- Équipement : Fournir les outils et équipements nécessaires pour la récupération, la réparation, et la revente des objets.

Sensibilisation et Communication :

- Campagnes de Sensibilisation : Lancer des campagnes de communication pour informer les habitants de l'ouverture de la Matériauthèque et des bénéfices du réemploi.
- Inauguration : Organiser un événement d'inauguration pour marquer l'ouverture officielle de la ressourcerie et attirer les premiers utilisateurs.

Suivi des Activités :

- Suivi des Objets Collectés et Recyclés : Mettre en place un système de suivi pour mesurer la quantité d'objets récupérés, réparés, et revendus, ainsi que leur impact sur la réduction des déchets.
- Optimisation des Processus : Adapter et améliorer les processus de récupération, réparation et revente en fonction des retours d'expérience et des premiers résultats observés.

Année 5 : Évaluation et Pérennisation

Évaluation des Résultats :

- Analyse des Performances : Évaluer les performances de la Matériauthèque en termes de réduction des déchets, de satisfaction des usagers, et de mobilisation des partenaires.
- Retour d'Expérience : Recueillir les retours d'expérience des usagers, des partenaires et des employés pour identifier les points forts et les aspects à améliorer.

Pérennisation de la Structure :

- Renforcement des Partenariats : Consolider les partenariats existants pour assurer la pérennité financière et opérationnelle de la Matériauthèque.

- Communication des Succès : Communiquer largement sur les résultats obtenus pour renforcer l'engagement des acteurs locaux et promouvoir l'initiative auprès d'autres territoires.

Indicateurs de suivis :

- Quantité de Déchets détourné : Mesure de la réduction des déchets générés grâce à la réutilisation des objets.
- Nombre d'Objets Réemployés : Suivi du nombre d'objets récupérés, réparés et revendus.
- Création effective du lieu : (1 ou 2)

Indicateurs d'impact : Quantité de DMA évité / année

Plan de Communication et Engagement :

- Année 3 : Communication de l'Appel à Projet : Diffusion de l'appel à projet auprès des acteurs locaux et sensibilisation sur l'importance du réemploi, en se basant sur les conclusions de l'étude de faisabilité.
- Année 4 : Promotion de l'Ouverture : Mise en avant de l'ouverture de la Matériauthèque à travers des campagnes locales et événements.
- Année 5 : Partage des Résultats : Communication des résultats obtenus et des impacts positifs pour encourager la continuité et le soutien à long terme de l'initiative.

FICHE ACTION N° 8

Action Reconduit

Action D8 – Déployer une Stratégie de Communication pour Sensibiliser les Habitants aux Gestes de Prévention

Contexte initial : Le catalogue actuel d'outils de communication a vieilli et ne correspond plus aux attentes des publics ciblés ni aux tendances modernes de sensibilisation. Dans un contexte où les nouvelles technologies et les comportements de consommation évoluent rapidement, il devient essentiel de diversifier et de moderniser les supports de communication pour toucher efficacement les habitants et renforcer notre visibilité. Nous souhaitons donc reconduire cette action en investissant dans des supports plus adaptés aux enjeux actuels, avec pour ambition de diffuser des messages percutants et d'encourager des comportements écoresponsables sur le territoire.

Objectif :

- Touchez au moins 2000 personnes à travers nos actions de sensibilisation.
- Renforcez notre présence sur Internet.
- Mettre à jour nos outils de communication « Une cible, une stratégie, un discours, un outil ».

Année de démarrage : Année 1

Durée de l'action : 5 ans

Potentiel d'évitement : 600 tonnes d'OMr ; 1100 tonnes de DMA / 5 ans

Description : Élaborer et mettre en œuvre des campagnes de communication pour éduquer les habitants sur les gestes de prévention des déchets. Cette action se déroulera sur 5 ans et visera à toucher diverses cibles à travers des stratégies de communication spécifiques. Le déploiement des stratégies inclura la promotion d'un nouveau catalogue d'outils de communication mis à jour.

Pilote : CAP Nord Martinique

Publics Cible : Les entreprises, Les communes, les ménages, les établissements scolaires, les usagers du territoire

Partenaires : L'ADEME, Les communes, les associations, référents de quartiers

Étapes stratégiques de Mise en Œuvre :

Année 1 : Identification des Cibles et Préparation

- Identifier les Cibles de Communication : Déterminer les groupes cibles pour les campagnes de sensibilisation (ex. : familles, entreprises, écoles, associations locales) et enrichir les portefeuilles de contact existant.
- Définir une Stratégie de Prise de Contact pour Chaque Cible : Concevoir des stratégies adaptées pour engager chaque groupe cible de manière efficace et explorer la pertinence des outils de communication existants (brochures, Jeux, stands d'information, expositions, Affiches, Pages web dédiée, Réseaux sociaux).

- Définir les Impacts Souhaités : Établir les objectifs de chaque campagne de sensibilisation, tels que la réduction du gaspillage alimentaire, l'augmentation du tri sélectif ou l'adoption de pratiques de réutilisation.

Année 2 : Mise à Jour et Enrichissement des Outils de Communication

- Améliorer les Outils Existants : Mettre à jour et enrichir le catalogue d'outils de communication en fonction des nouveaux impacts souhaités.
- Développement de Nouveaux Outils : Créer et intégrer de nouveaux outils de communication (vidéos éducatives, infographies, applications mobiles) pour répondre aux besoins identifiés. Objectif minimale : Une cible, une stratégie, un discours, un outil.
- Formation et Engagement : Organiser des sessions de formation pour les acteurs locaux (ex. : animateurs, enseignants) afin de les équiper des compétences nécessaires pour relayer les messages de prévention des déchets.

Années 3 et 4 : Déploiement des Stratégies de Communication

- Promotion du Nouveau Catalogue d'Outils Développés : Mettre en avant le nouveau catalogue d'outils de communication à travers des campagnes ciblées. Utiliser des médias divers (réseaux sociaux, presse, affichage) pour diffuser ces outils auprès des cibles identifiées.
- Lancement des Campagnes : Déployer les campagnes de communication en utilisant les nouveaux outils développés. Assurer une couverture médiatique diversifiée et organiser des événements communautaires pour promouvoir les gestes de prévention des déchets.
- Interactions et Événements : Organiser des ateliers, conférences, et expositions pour encourager l'engagement des habitants et diffuser les messages de sensibilisation.

Année 5 : Évaluation et Pérennisation

- Comptabiliser les Cibles Touchées : Évaluer le nombre de personnes et d'entités atteintes par les campagnes de sensibilisation et les outils de communication.
- Rapport Final et Partage des Résultats : Rédiger un rapport final résumant les résultats des campagnes de communication et les impacts obtenus. Partager les résultats avec les parties prenantes et la communauté.
- Pérennisation des Efforts : Établir des mécanismes pour assurer la continuité des actions de sensibilisation au-delà des 5 ans, en intégrant les bonnes pratiques dans les politiques locales et les initiatives communautaires.

Indicateurs de suivis :

- Nombre de personnes et d'entités atteintes par les campagnes de sensibilisation.
- Taux de changement de comportement en matière de gestion des déchets (ex. : augmentation du tri sélectif, réduction du gaspillage alimentaire).
- Engagement des acteurs locaux dans les actions de sensibilisation (ex. : participation aux événements, relais des messages).
- Réactions et utilisation du nouveau catalogue d'outils de communication par les cibles.

Indicateurs d'impact : Quantité de DMA / OMr évité / année

Plan de Communication et Engagement :

- Année 1 : Lancement de l'initiative avec une présentation des objectifs et des cibles de communication.
- Année 2 : Mise en avant des nouveaux outils de communication et formations des acteurs locaux.

- Années 3 et 4 : Promotion continue du nouveau catalogue d'outils de communication et déploiement des campagnes de sensibilisation, avec un focus sur les résultats intermédiaires et les ajustements nécessaires.
- Année 5 : Bilan final des actions de sensibilisation, partage des résultats et plan de pérennisation des efforts de communication.

FICHE ACTION N° 9

Action Reconduit

Action D9 – Sensibiliser et Promouvoir la pratique du compostage

Contexte initial : L'action de sensibilisation et de promotion du compostage, lancée lors du premier PLPD, se poursuit activement sur le territoire. CAP Nord Martinique dispose aujourd'hui d'un maître composteur et d'un guide composteur pour accompagner les initiatives de compostage individuel et collectif. Le besoin de mettre en place des référents de site se fait également sentir, pour garantir un suivi de proximité dans les différents points de compostage.

Objectif: Distribuer au moins 600 composteurs par an et sensibiliser les habitants aux compostages.

Année de démarrage : Année 1

Durée de l'action : 5 ans

Potentiel d'évitement : 405 tonnes d'OMr / 5 ans

Description : Cette action reconduite sur cinq années vise à maintenir les services de demande, de livraison et de formation pour les composteurs auprès des particuliers ainsi que des projets de compostage collectifs. Elle comprend également la collecte continue de données sur la dotation en composteurs et la participation à des événements pour sensibiliser le public au compostage.

Pilote : CAP Nord Martinique

Publics Cible : les ménages, les logements collectifs, les établissements scolaires, les communes

Partenaires : L'ADEME, Les communes, les associations, le FONDS VERT

Étapes stratégiques de Mise en Œuvre :

Année 1-5 : Continuation des Services et Collecte de Données

- Etude d'optimisation du tri à la source des biodéchets : optimisation collecte & compostage (En cours d'analyse des offres)

Assurer les Services de Demande, Livraison, et Formation :

- Demande de Composteurs : Recevoir et traiter les demandes de composteurs de la part des particuliers, des établissements scolaires, et des projets de compostage collectifs.
- Livraison : Organisateur de la livraison des composteurs aux demandeurs de manière efficace et ponctuelle.
- Formation : Offrir des séances de formation continue pour les nouveaux bénéficiaires, incluant des ateliers pratiques et des conseils sur l'utilisation et l'entretien des composteurs.

Collecte des données :

- Suivi de la Distribution : Enregistrer les informations sur chaque composteur distribué, y compris le lieu, la date et le profil des bénéficiaires.
- Évaluation de l'Utilisation : Recueillir des données sur l'utilisation des composteurs, telles que la quantité de déchets organiques traités et les retours des utilisateurs.
- Analyse des Retours d'Expérience : Effectuer des enquêtes régulières auprès des bénéficiaires pour évaluer leur satisfaction et identifier les améliorations possibles dans le service de compostage.

Événements Locaux :

- Participation à des Événements Communautaires : Participer activement à des événements communautaires pour promouvoir le compostage domestique et collectif.
- Installation de Stands d'Information : Installer des stands d'information lors de ces événements pour fournir des informations sur le compostage et les avantages associés.
- Organisation de Démonstrations : Organisateur des démonstrations pratiques de compostage pour montrer aux participants comment utiliser correctement les composteurs.
- Recueil des Demandes : Profiter des événements pour recueillir les demandes de composteurs de la part des participants intéressés.

Indicateurs de suivis :

- Quantité de Composteurs Distribués : Nombre total de composteurs distribués aux particuliers, aux établissements scolaires et aux projets de compostage collectifs chaque année.
- Impact sur les Déchets : Réduction mesurable de la quantité de déchets organiques envoyés en décharge ou incinérés, basée sur les données recueillies.

Indicateurs d'impact : Quantité de DMA / OMr évité / année

Plan de Communication et Engagement : (Année 1-5)

- Maintien des Services : Assurer un service continu et de qualité pour la demande, la livraison et la formation sur le compostage.
- Communication Continue : Promouvoir les services de compostage via divers canaux (site web, réseaux sociaux, bulletins d'information) pour atteindre de nouveaux bénéficiaires et maintenir l'engagement des utilisateurs existants.
- Événements de Sensibilisation : Organiser et participer à des événements locaux pour promouvoir le compostage, installer des stands d'information, réaliser des démonstrations pratiques et recueillir les demandes de composteurs.

FICHE ACTION N° 10

Action Pilote

Action E10 – Consolider le service de Broyeur Mobile Mutualisé, de CAP Nord Martinique

Contexte initial : Le service de broyeur mobile mutualisé de CAP Nord Martinique s'inscrit dans un accord de mutualisation entre les communes du Nord de la Martinique pour optimiser la gestion des déchets verts. Déjà en place, ce dispositif aide les communes à broyer et valoriser ces matériaux sur site, en vue d'une réutilisation en agriculture et aménagement paysager. Sa reconduction vise à renforcer ces partenariats et à étendre l'impact du service dans la réduction des déchets.

Objectif :

- Broyer et valoriser au moins 50 tonnes de déchets verts par an,
- Collaborer avec au moins 70% des communes du Nord de la Martinique.

Année de démarrage : Année 1

Durée de l'action : 5 ans

Potentiel d'évitement : 2250 tonnes de DMA / 5ans

Description : Cette action poursuivie sur cinq années consiste à continuer à assurer le service de mise à disposition de broyeurs mobiles pour les communes, à définir les zones de stockage des matériaux broyés, à gérer le calendrier de mise à disposition, et, si nécessaire, à augmenter le parc de broyeurs mobiles pour mieux répondre aux besoins.

Pilote : CAP Nord Martinique

Publics Cible : Les communes,

Partenaires : L'ADEME

Étapes stratégiques de Mise en Œuvre :

Année 1-5 : Continuation et Optimisation du Service

Assurer les Services de Mise à Disposition de Broyeur Mobile :

- Planification des Interventions : Maintenir et suivre le calendrier de mise à disposition des broyeurs mobiles pour les communes.
- Coordination avec les Communes : Continuer à collaborer avec les communes pour organiser les interventions de broyage et s'assurer que les besoins sont satisfaits de manière efficace.

Définir et Gérer les Zones de Stockage :

- Identification des Zones : Définir les zones de stockage pour les matériaux broyés, y compris le bois et le paillis, dans les communes participantes.
- Gestion des Zones de Stockage : Assurer la gestion adéquate de ces zones pour garantir que les matériaux broyés sont correctement stockés et peuvent être utilisés efficacement pour l'agriculture et le jardinage.

Gestion du Calendrier de Mise à Disposition :

- Suivi des Plannings : Gérer et mettre à jour le calendrier de mise à disposition des broyeurs mobiles pour optimiser les interventions et minimiser les délais.
- Adaptation aux Besoins : Ajuster le calendrier en fonction des besoins des communes et des volumes de déchets verts à traiter.

Augmenter le Parc de Broyeurs Mobiles (si nécessaire) :

- Évaluation des Besoins : Évaluer régulièrement si le parc de broyeurs mobiles est suffisant pour répondre à la demande croissante.
- Acquisition de Nouveaux Broyeurs : Si nécessaire, augmenter le nombre de broyeurs mobiles disponibles pour améliorer la couverture et l'efficacité du service.

Indicateurs de suivis :

- Volume de Déchets Verts Traités : Quantité de déchets verts broyés chaque année.
- Satisfaction des Communes : Niveau de satisfaction des communes quant au service de broyage mobile.
- Utilisation des Matériaux Stockés : Volume de matériaux broyés utilisés pour l'agriculture et le jardinage.
- Gestion Efficace du Calendrier : Respect des plannings et satisfaction des communes concernant la disponibilité des broyeurs.

Indicateurs d'impact : Quantité de DMA / OMr évité / année

Plan de Communication et Engagement : (Année 1-5)

- Communication Continue : Maintenir une communication régulière avec les communes pour informer sur le service, les horaires de disponibilité et les zones de stockage.
- Sensibilisation et Promotion : Promouvoir les avantages du service de broyage mobile auprès des habitants et des communes pour encourager une participation active.
- Retour d'Expérience : Collecter les retours des communes et des utilisateurs pour évaluer la satisfaction et identifier les améliorations possibles.

FICHE ACTION N° 11

Action E11 – Prévention sur les Événements Culturels et Sportifs

Contexte initial : Les grands événements culturels et sportifs, comme le Toure Wole, le Toure Cycliste, ou les fêtes communales, génèrent chaque année des quantités importantes de déchets. Avec l'afflux de participants et de visiteurs, l'impact environnemental de ces manifestations est significatif, mais elles offrent également une opportunité idéale pour sensibiliser un large public aux pratiques écoresponsables. Cette action vise à intégrer des mesures de prévention des déchets au sein de ces événements afin de promouvoir des habitudes durables et réduire les quantités de déchets produits, notamment grâce à des initiatives de tri, de consigne ou de réutilisation des matériaux.

Objectif :

- Intégrer des actions de prévention des déchets dans les grands événements culturels et sportifs
- Sensibiliser au moins 1000 personnes aux gestes éco-responsables.
- Changer les habitudes des participants

Année de démarrage : Année 2

Durée de l'action : 4 ans

Potentiel d'évitement : 240 tonnes d'OMr et 440 tonnes de DMA / 4ans

Description : Pour réduire les déchets lors des grands événements culturels et sportifs, les organisateurs seront encouragés à mettre en place des démarches de réduction des déchets. Un accent particulier sera porté sur la sensibilisation, l'expérimentation d'offres de consigne, et la mise à disposition de kits de prévention et de tri des déchets sous conditions.

Pilote : CAP Nord Martinique (et/ou) un autre acteur partenaire,

Publics Cible : Les organisateurs d'événements, Les communes,

Partenaires : L'ADEME, Les communes (service culture et patrimoine), Office du tourisme, les associations

Étapes stratégiques de Mise en Œuvre :

Année 2 : Préparation et Planification

Identification des Événements :

- **Sélection des Événements** : Identifier les grands événements culturels et sportifs à venir dans la région et mettre en place des critères de réduction des déchets dès la réservation.
- **Partenariats** : Établir des partenariats avec les organisateurs pour intégrer des mesures de prévention dès la phase de planification.

Développement des Stratégies de Prévention :

- **Analyse des Déchets** : Étudier les types de déchets générés lors des événements et définir les mesures spécifiques pour réduire leur production et améliorer le tri.

- **Élaboration d'un Plan :** Créer un plan de prévention des déchets incluant la réduction des emballages, l'utilisation de produits réutilisables, et l'amélioration du tri des déchets.

Année 3 : Mise en Œuvre des Actions de Prévention

Intégration dans l'Organisation des Événements :

- **Formation des Organiseurs :** Former les organisateurs et le personnel sur les pratiques de gestion des déchets et les objectifs de prévention.
- **Installations de Tri et de Collecte :** Installer des stations de tri des déchets et des points de collecte pour les matériaux recyclables et compostables.

Sensibilisation du Public :

- **Campagnes de Communication :** Mettre en place des campagnes de sensibilisation avant et pendant les événements pour informer les participants des pratiques écoresponsables.
- **Signalétique :** Utiliser une signalétique claire pour guider les participants vers les points de tri et encourager les bonnes pratiques.

Favoriser le Nettoyage avec Gestes de Tri :

- **Équipe de Nettoyage :** Former les équipes de nettoyage sur l'importance du tri des déchets et sur la manière de le réaliser efficacement pendant et après les événements.
- **Infrastructures de Tri :** Assurer que les infrastructures de tri soient facilement accessibles pour les équipes de nettoyage afin de maximiser le tri des déchets collectés.

Année 4 : Évaluation et Ajustements

Évaluation des Résultats :

- **Collecte des Données :** Mesurer la quantité totale de déchets générés, le taux de tri, et la proportion de déchets évités pour l'enfouissement.
- **Retour d'Expérience :** Obtenir des retours d'expérience des organisateurs, des participants, et des équipes de nettoyage pour évaluer l'impact des mesures mises en place.

Ajustements :

- **Optimisation des Actions :** Ajuster les stratégies et les actions en fonction des résultats de l'évaluation pour améliorer la prévention des déchets et le tri lors des futurs événements.

Année 5 : Généralisation et Extension

Généralisation des Pratiques :

- **Extension à d'autres Événements :** Déployer les pratiques de prévention des déchets à d'autres grands événements culturels et sportifs.
- **Partage des Bonnes Pratiques :** Partager les bonnes pratiques et les résultats obtenus avec les organisateurs d'événements pour encourager l'adoption de ces mesures.

Promotion des Résultats :

- **Communication des Réussites :** Communiquer les succès des actions de prévention des déchets et les bénéfices environnementaux pour renforcer l'engagement des organisateurs et des participants.
- **Récompenses et Reconnaissance :** Envisager des récompenses ou des reconnaissances pour les événements ayant particulièrement bien intégré les actions de prévention des déchets.

Indicateurs de suivis :

- Nombre de personnes touchées durant la manifestation.
- Proportion de réduction de déchets produits durant la manifestation.

Indicateurs d'impact : Quantité de DMA / OMr évité / année

Plan de Communication et Engagement :

- Année 1-2 : Annonce des Actions : Communiquer le plan de prévention des déchets aux organisateurs et au public pour préparer les événements.
- Année 2-3 : Promotion Pendant les Événements : Promouvoir activement les pratiques écoresponsables pendant les événements avec la signalétique et les campagnes de sensibilisation.
- Année 4-5 : Partage des Résultats : Partager les résultats obtenus et les bonnes pratiques avec la communauté pour encourager l'adoption des mesures par d'autres événements.

FICHE ACTION N° 12

Action Pilote / Reconduit

Action E12 – Développer la démarche d'Exemplarité des services de CAP Nord

Contexte initial : Bien que CAP Nord Martinique ait déjà mis en place certaines initiatives visant à réduire la production de déchets au sein de ses services, la démarche reste encore incomplète et insuffisamment structurée. Environ 300 agents sont actuellement impliqués, mais une sensibilisation généralisée aux gestes éco-responsables n'a pas encore été déployée à 100%. Les actions de prévention des déchets, bien qu'encouragées dans certains services, ne sont pas encore systématiquement intégrées dans l'ensemble des pratiques internes. De plus, l'engagement des prestataires et partenaires de l'EPCI à adopter des comportements écoresponsables reste à formaliser. Cette situation appelle à une démarche plus ambitieuse et coordonnée pour renforcer l'éco-exemplarité de CAP Nord et encourager une réduction plus significative des déchets à travers des actions concrètes et partagées.

Objectif :

- Sensibilisez au moins 100% des agents de CAP Nord Martinique
- Mettre sur pied une journée de la prévention des déchets au sein des services de CAP-nord

Année de démarrage : Année 1

Durée de l'action : 5 ans

Potentiel d'évitement : 247.50 tonnes d'OMr ; 453.75 tonnes de DMA / 5ans

Description : CAP Nord Martinique s'engage dans une démarche d'éco-exemplarité axée sur la prévention des déchets. Chaque direction de l'EPCI sera incitée à identifier et à mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire les déchets. 100 % des agents de CAP Nord seront sensibilisés aux gestes éco-responsables, et une journée de la prévention des déchets sera organisée pour renforcer cette démarche. CAP Nord souhaite également encourager ses prestataires et bénéficiaire à adopter des pratiques écoresponsables, en conditionnant certains soutiens à l'adoption d'une éco-exemplarité minimal qu'il conviendra de définir. La dématérialisation des signature et le développement du numérique, sont également à l'ordre du jour.

Pilote : CAP Nord Martinique

- **Publics Cible :** Les services, les agents de CAP Nord Martinique

Partenaires : L'ADEME, les DGS, La DRH.

Étapes stratégiques de Mise en Œuvre :

Année 1-4 : Conception et Planification

Identification des Améliorations Potentielles :

- **Réflexion Interne :** Chaque direction de CAP Nord Martinique analysera ses pratiques actuelles pour identifier des opportunités d'amélioration en matière de prévention des déchets.

- **Sélection des Actions** : Les initiatives concrètes pour réduire les déchets seront définies, en priorisant celles qui sont facilement réalisables et qui ont un impact significatif.

Élaboration du Plan d'Action :

- **Planification** : Mettre sur pied une journée de la prévention des déchets au sein des services de CAP Nord Martinique. Développer un plan d'action détaillé incluant les initiatives choisies, les ressources nécessaires, les responsabilités et les délais.
- **Budget et Ressources** : Établir un budget et identifier les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les actions retenues.

Déploiement des Améliorations :

- **Implémentation** : Lancer les actions de prévention des déchets identifiées, en respectant le calendrier et les ressources allouées.
- **Suivi et Sensibilisation** : Former le personnel sur les nouvelles pratiques et sensibiliser sur l'importance de l'éco-exemplarité.

Incitation des Partenaires :

- **Encouragement à l'Éco-Exemplarité** : Encourager les partenaires et bénéficiaires de l'EPCI à adopter des pratiques similaires, notamment en intégrant des critères de prévention des déchets dans les conditions de soutien.

Année 5 : Consolidation et Généralisation

Pérennisation des Initiatives :

- **Intégration dans les Politiques** : Intégrer les actions vertueuses de prévention des déchets dans les politiques et procédures de l'EPCI pour assurer leur pérennité.
- **Renforcement** : Amplifier les initiatives ayant eu un impact positif notable.

Partage et Sensibilisation :

- **Diffusion des Bonnes Pratiques** : Partager les résultats et bonnes pratiques avec les collectivités partenaires pour inspirer une adoption élargie des comportements écoresponsables.
- **Reconnaissance et Engagement** : Mettre en avant les réussites et encourager l'engagement continu envers la prévention des déchets.

Indicateurs de suivis :

- **Réduction des Déchets** : Mesure de la diminution des déchets produits par l'EPCI et ses partenaires.
- **Taux de participation** à la journée de prévention des déchets.

Indicateurs d'impact : Quantité de DMA / OMr évité / année

Plan de Communication et Engagement :

- **Année 1 : Sensibilisation Interne** : Communiquer les objectifs et les initiatives de la démarche d'exemplarité auprès des équipes internes.
- **Année 2-3 : Promotion Externe** : Mettre en avant les actions entreprises et les premiers succès auprès des partenaires et du public.
- **Année 4 : Partage des Résultats** : Diffuser les résultats et encourager l'adoption des pratiques vertueuses par d'autres collectivités.
- **Année 5 : Célébration des Succès** : Valoriser les réussites et partager les enseignements pour renforcer l'engagement global envers la prévention des déchets.